

AFFAIRE N° 33. - Emprunt de 37 500 000 Frs CFA à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE, pour la construction d'une PISCINE au CHAUDRON.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 29 MARS 1972, autorisation m'avait été donnée de contracter un prêt de 78 000 000 de Frs CFA auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE en vue de la construction d'une PISCINE au CHAUDRON.

Il m'est cependant revenu que cet établissement financier n'accepterait d'accorder qu'un prêt d'un montant égal à la différence entre la dépense subventionnable, soit 150 000 000 de Frs CFA et la subvention accordée par le MINISTERE de la JEUNESSE et des SPORTS, soit 112 500 000 Frs CFA.

En conséquence, il convient de ramener à 37 500 000 Frs CFA le prêt à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE. La somme nécessaire pour parfaire le financement sera sollicitée de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS.

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le coût de cette piscine, qui sera créée pour répondre aux besoins du secteur du CHAUDRON en pleine expansion, est estimé à environ 253 000 000 de Frs CFA.

Le financement de cette opération sera partiellement assuré comme suit :

- Subvention du MINISTERE de la JEUNESSE et des SPORTS .....	112 500 000 Frs CFA
- Prêt CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE	37 500 000 Frs CFA

Je vous demande de ne pas encore vous prononcer sur le reste du financement.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à contracter un prêt de 37 500 000 Frs CFA auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE en vue du financement des travaux de construction de la PISCINE du CHAUDRON.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Cette affaire a commencé par un prix qui était de l'ordre de 210 000 000 de Frs CFA, environ. Nous l'avons fait baisser à 190 000 000 en faisant effectuer les travaux de creusement et les terrassement primaires par le S. M. A. Depuis un an, les prix ont évolué. Après discussions avec les entreprises, le prix définitif a été ramené à 253 000 000 de Frs CFA.

M. Bruno BOYER. - Cette piscine n'avait-elle pas été annoncée à l'époque comme un "cadeau" ?

LE MAIRE. - Nous avons quand même obtenu 112 500 000 Frs CFA. Dans le 6ème Plan, on avait annoncé que la piscine devait être financée à 100 %. Or, par la suite, la Direction de la Jeunesse et des Sports a fait savoir, qu'en aucun cas, elle ne financerait à ce taux. Elle a pré-

cisé qu'elle financerait 75 % de la dépense subventionnable - qui était de 150 000 000 - soit 112 500 000 Frs.

Cette piscine, dont les plans ont été approuvés, est grandiose. Rappelez-vous sa destination secondaire : ce sera une piscine départementale olympique pouvant servir à d'éventuels Jeux de l'Océan Indien. Elle comportera un équipement ultra-moderne et des installations assez intéressantes.

M. Bruno BOYER. - Dans le cas de son usage olympique, est-ce que la Commune en retirera des avantages ?

\* LE MAIRE. - Elle en retirera des avantages secondaires (commerces, restaurants, hôtels, etc ...).

M. GERARD. - En fait, on appelle un peu à tort cette réalisation - PISCINE - Ce sera véritablement un Stade Nautique, avec un bassin pour les enfants, des fosses à plongée, etc ... et tous les accessoires voulus. Il n'y a pas d'équivalent dans l'île. Cela permettra de faire, à Saint-Denis, des compétitions internationales et la ville pourra en retirer du profit, bien que l'effort demandé soit considérable.

LE MAIRE. - Il y aura, en fait, trois piscines.

M. TESSIER. - L'occasion est unique pour souligner l'heureuse initiative de notre Ministre, Monsieur Michel DEBRE, sans lequel nous n'aurions pas obtenu les subventions nécessaires.

J'espère que le projet ne sera pas seulement grandiose, mais que les réalisations le seront également !

LE MAIRE. - Vous avez raison de souligner la part prise dans cette affaire par Monsieur Michel DEBRE. Je vous rappelle que cette réalisation va intéresser 15 000 personnes habitant au Chaudron, plus la Cité Universitaire, ainsi que tous les gens qui se trouvent du côté de la Bretagne, Moufia, etc ...

Mesdames et Messieurs, quel est votre avis à ce sujet ?

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à solliciter de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE, aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de TRENTE SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS CFA (37 500 000 Frs CFA), destiné à financer la construction d'une PISCINE au CHAUDRON.

- Donne pouvoir au Maire et, en son absence au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Il est en outre précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat ou le Département après la réalisation du prêt, devront, obligatoirement, être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

- Autorise également le Maire à inscrire au Budget de la Commune, sur ses ressources propres, tout dépassement éventuel susceptible d'apparaître lors de l'exécution desdits travaux.

- S'engage à inscrire chaque année, en dépenses obligatoires, au Budget Communal les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

\*

\*

\*